



Déclaration

du

Liban

A la sixième commission

**Point 84 :**

"L'Etat de droit aux niveaux national et international"

New York, le Vendredi 7 Octobre 2022

*Permanent Mission of Lebanon to the United Nations  
866 United Nations Plaza, Suite 531, New York, NY 10017*

M. le Président,

La question de l'état de droit et de son renforcement demeure et demeurera toujours d'actualité, en ce qu'il n'est jamais totalement acquis, et que sa consolidation reste un défi quotidien.

Elle a notamment été un enjeu majeur durant la pandémie de COVID-19, qui a, dans certains cas, mis à mal la garantie des droits fondamentaux, les droits de la personne, l'égalité devant la loi, l'accès à la justice et aux services publics. L'érosion de la confiance dans les institutions publiques et le fossé entre le peuple et les gouvernants s'est élargi.

A l'échelle internationale, les inégalités ont été creusées. L'écart entre les pays développés et ceux en développement dans l'accès à la vaccination en est une illustration manifeste.

Les conflits, l'aggravation de l'insécurité alimentaire, l'urgence climatique sont autant de dangers menant à une régression de l'État de droit.

Or ce dernier, M. le Président, ne peut être optionnel ou secondaire, car il sous-tend la réalisation de tous nos objectifs de développement durable, et qu'il est un vecteur de la paix et de la sécurité internationales.

Un ordre international fondé sur la primauté et le respect du droit, avec un multilatéralisme plus efficace et plus agile est impératif pour faire face à ces dangers mondiaux, et pour en prévenir bien d'autres.

À cet égard, la Charte des Nations Unies reste le socle du multilatéralisme.

Il est également important de continuer d'œuvrer à une participation universelle à de nombreux traités internationaux, tels que la Convention Internationale sur le droit de la mer, adoptée il y a 40 ans.

Le règlement pacifique des différends, comme le règlement judiciaire, est un pilier majeur de l'état de droit. La Cour Internationale de Justice, organe judiciaire principal des Nations Unies, ou encore le Tribunal International du Droit de la Mer ont contribué par leur jurisprudence à cet objectif.

En outre, M. le Président, il convient de veiller à un respect et une application harmonieuse, cohérente du droit international, et non pas sélective, partielle, voire partielle.

M. le Président,

Ma délégation remercie le Secrétaire-général pour son rapport intitulé « *Renforcement et coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit* » (A/77/213).

Les diverses activités des Nations Unies répertoriées dans le rapport démontrent son rôle central dans le renforcement de l'état de droit, aussi bien au niveau national qu'international.

Ma délégation soutient les efforts de l'ONU afin d'améliorer la coordination et la cohésion de l'assistance fournie par les organismes des Nations Unies en matière d'état de droit.

Le Liban remercie le Secrétaire général pour son rapport "Notre Programme Commun" et particulièrement pour le processus de consultations engagé avec les Etats Membres.

Nous attendons avec intérêt la nouvelle vision de l'état de droit du Secrétaire général, qui s'appuie sur l'objectif de développement durable numéro 16 et la déclaration de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international de 2012 pour contribuer à refonder le contrat social entre les Etats et les individus et à en faire le socle d'une paix durable.

M. le Président,

Les Nations Unies ont été un partenaire précieux pour le Liban, pour l'aider à affronter les difficultés d'hier, ainsi que les crises multidimensionnelles d'aujourd'hui.

Alors que le Tribunal Spécial pour le Liban est entré dans sa phase résiduelle, nous saisissons une nouvelle fois cette occasion pour remercier les Nations Unies ainsi que les Etats qui ont soutenu le travail du Tribunal. Ce dernier a été essentiel dans le combat contre l'impunité et pour que justice soit rendue aux victimes.

M. le Président,

Une des pierres angulaires de l'état de droit est sans doute la justice. Cela est d'ailleurs mis en lumière dans le rapport et a été souligné par plusieurs délégations au cours de ce débat. Une justice indépendante, à l'abri des ingérences politiques demeure primordiale si l'on veut refonder le contrat social.